

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX

Séance du **24 avril 2007**

L'an deux mil sept et le 24 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Henri GAILLARD**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs, Maurice **BERCHU**, Louis-Claude **GAGNAIRE**, Georges **PATOT**, Ginette **RULLIERE**, Serge **BOUVIER**, Valérie **BOROT**, Martine **CHAMBON**, Suzy **CHANTEPY**, Bruno **CHAUSSINAND**, Françoise **GRENIER**, Gérard **HEYRAUD**, Joël **PASCAL**, Elisabeth **PUAUD**, Louis **RAMIER**, Gilbert **ROCHAS**, Jean-Louis **TETE**.

Absent ayant donné pouvoir :

Absent excusé :

Arrivé en cours de séance :

Secrétaire de séance : Monsieur Serge **BOUVIER**

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : **le 18 avril 2007**

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2007 est adopté

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

Monsieur le Maire débute la séance en annonçant le départ de Karine DUSSUD et en présentant Gabrielle TARRAGON qui va la remplacer.

Monsieur le Maire annonce les naissances de Paul, petit fils de Ginette RULLIERE et de Lili Louise, petite fille de Gérard HEYRAUD. Monsieur le Maire présente ses félicitations aux grands parents et ses meilleurs voeux aux bébés.

2007.05.01 DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET COMMUNAL 2007

M. GAGNAIRE, Adjoint aux finances présente la décision modificative n°1 au budget communal 2007 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
023 virement section investis. + 40 310.04 (travaux en régie)	722 Travaux en régie + 40 310.04
TOTAL 40 310.04	TOTAL 40 310.04

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
op. 22 compte 2315 + 5 858.22 Edification de murs travaux en régie	021 Virement de la fonc section foncti + 40 310.04 travaux en régie
op.27 compte 2315 + 32 502.61 Les Touts	
op. 56 compte 2315 + 1 949.21 travaux sur propriété communale travaux en régie	
TOTAL 40 310.04	TOTAL 40 310.04

Après délibération, le Conseil municipal

↪ **adopte** cette décision modificative n°1 au budget communal 2007.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.05.02 MISE EN CONFORMITE DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AVEC LA REFORME STATUTAIRE

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

VU les décrets 2006-1391 et 2006-1392 du 17 novembre 2006 créant respectivement les cadres d'emplois d'Agent et de Directeur de Police Municipale et le décret n°2006-1390 modifiant le cadre d'emplois de chef de service de police municipale

VU le décret n°2006-1460 du 28 novembre 2006 modifiant le statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux

VU le décret n° 2006-1689 du 22 décembre 2006 modifiant les statuts particuliers de certains cadres d'emplois de catégorie B

VU les décrets n°2006-1690 à 1693 du 22 décembre 2006 créant respectivement les cadres d'emplois d'Adjoint Administratif, d'Adjoint Technique, d'Adjoint du Patrimoine et d'Adjoint d'Animation

VU le décret n°2006-1694 du 22 décembre 2006 modifiant les statuts particuliers de certains cadres d'emplois de catégorie C

VU le décret n°2006-1696 du 22 décembre 2006 modifiant les statuts particuliers de certains cadres d'emplois de catégorie A

Monsieur le Maire explique que les décrets susvisés intervenus en fin d'année 2006 réforment en profondeur la catégorie C, et conduisent à une amélioration de la situation des cadres d'emplois de catégorie B et A.

De nombreux cadres d'emplois sont créés ou restructurés ou supprimés, entraînant la disparition de certains grades, notamment :

- En catégorie A, modification du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, création de celui des Directeurs de police municipale.
- En catégorie B, le cadre d'emplois des chefs de services de police municipale est modifié, les conditions de promotion et les règles de classement sont modifiées.
- En catégorie C, le cadre d'emplois des agents de police municipale comprend désormais plus que 3 grades, les gardiens et gardiens principaux sont intégrés dans le grade de gardien, le grade de chef de police est mis en extinction.
- Création de 4 nouveaux cadres d'emplois par fusion de cadres d'emplois existants : les Adjoints Administratifs (fusion des agents et des adjoints administratifs), les Adjoints Techniques (fusion des agents de services techniques, des agents techniques, des gardiens d'immeubles, des agents de salubrité, des aides médico-techniques), les Adjoints du Patrimoine (fusion des agents et des agents qualifiés du patrimoine), les Adjoints d'Animation (fusion des agents et des adjoints d'animation).
- Modification de 7 cadres d'emplois : agents de maîtrise, opérateur des APS, agents sociaux, ATSEM, auxiliaires de soins, auxiliaires de puériculture, gardes champêtres

Monsieur le Maire explique qu'il convient donc de mettre en conformité le tableau des emplois de notre commune avec ces nouvelles dispositions comme suit :

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

- 1 Attaché Territorial à temps complet
- 1 Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet
- 1 Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps non complet (19 h 30 / semaine)
- 1 Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps complet

FILIÈRE TECHNIQUE

- 1 Agent de Maîtrise Principal à temps complet
- 1 Adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet
- 3 Agents Techniques Principaux 2^{ème} classe à temps complet
- 4 Adjointes techniques 2^{ème} classe à temps complet
- 1 Adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (25 h / semaine)
- 1 Adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (14 h / semaine)
- 1 Adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (12.60 h / semaine)

FILIÈRE SOCIALE

- 2 Agents Spécialisés de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles à temps complet

TOTAL : **14 emplois à temps complet**
 4 emplois à temps non complet

Il invite les conseillers à prendre connaissance des nouvelles dispositions réglementaires s'appliquant au personnel territorial,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

☞ **adopte** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci dessus, à compter du 1^{er} mai 2007

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.05.03 RECRUTEMENT D'UN ATTACHE PAR VOIE CONTRACTUELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mutation de Karine DUSSUD, Secrétaire Générale.

Afin d'effectuer la transition, Monsieur le Maire propose aux conseillers de recruter son remplaçant sur la base d'un contrat allant du 24 avril 2007 au 31 juillet 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter une personne répondant au profil souhaité dans le cadre d'un contrat de 3 mois et à signer le contrat.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.05.04 CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Dans le cadre d'un avancement de grade, Monsieur le Maire propose aux conseillers de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe au 1^{er} mai 2007 à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe au 1^{er} mai 2007 à temps complet.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 16

Abs : 1

2007.05.05 CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX ET MADAME DETANGER

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet d'acte de constitution de servitude entre Madame Anne MOREL épouse DETANGER et notre commune (projet joint en annexe de la délibération).

Après lecture du projet d'acte par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal délibère et

☞ **accepte** le projet d'acte de constitution de servitude,

☞ **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.05.06 IMPUTATION DE FACTURES EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire soumet aux conseillers

une facture des Etablissements DUCRET à imputer en investissement d'un montant de 1 027.20 € HT soit **1 228.53 € TTC** pour des extincteurs

une facture de l'UGAP à imputer en investissement d'un montant de 182.28 € HT soit **218.01 € TTC** pour des chaises

Considérant le caractère durable de ces biens et afin de récupérer la T.V.A., le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide,

☞ **d'imputer** la facture de l'UGAP en investissement au compte 2184 opération 53 pour un montant de 682.00 € HT soit **815.67 € TTC**. 182.28 € HT soit **218.01 € TTC**

☞ **d'imputer** la facture des Etablissements DUCRET à imputer en investissement au compte 2188 opération 01 pour un montant de 1 027.20 € HT soit **1 228.53 € TTC**

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.05.07 CONVENTION D'OCCUPATION AMIABLE D'UNE PARCELLE AUX SAGNES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur GAILLARD Franck souhaitant mettre un terme à la convention relative à la location des parcelles section C n°965 et 1426 à compter du 1^{er} mai 2007.

Par ailleurs, Monsieur HOURDOU souhaite reprendre cette location.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

↳ **autorise** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec Monsieur Jacques HOURDOU à compter du 1^{er} mai 2007,

↳ **décide** de mettre un terme à la convention avec Monsieur Franck GAILLARD à compter du 30 avril 2007,

↳ **précise** que le montant de cette location sera proratisé entre Monsieur GAILLARD pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 30 avril 2007 pour un montant de 28.66 € arrondi à 29 € et le nouveau locataire pour la période du 1^{er} mai 2007 au 31 décembre 2007 pour un montant de 57.33 € arrondi à 57 € ;

↳ **autorise** Monsieur le Maire à encaisser les recettes correspondantes.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 15

Contre : 1

Abs : 1

2007.05.08 PIZZERIA AMBULANTE- CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Nathalie LAUBE nous informant de la reprise d'activités, occupée jusqu'alors par Madame Sandrine BIEUVELET, de la pizzeria ambulante connue sous le nom de Croq Pizza.

Elle sollicite donc l'accord de la commune pour occuper le domaine public aux mêmes conditions que précédemment à savoir le mercredi de 16h30 à 21h30.

Après délibération, le Conseil Municipal décide

↳ **d'autoriser** Madame Nathalie LAUBE, le Ranchet, 07290 QUINTENAS à occuper le domaine public de notre commune, place du 19 mars le mercredi de 16h30 à 21h30,

↳ **de proratiser** le montant du droit de place entre Madame BIEUVELET pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 30 avril 2007 pour un montant de 33.33 € arrondi à 33 € et Madame LAUBE pour la période du 1^{er} mai 2007 au 31 décembre 2007 pour un montant de 66.66 € arrondi à 67 € ;

↳ **d'autoriser** Monsieur le Maire à encaisser les recettes correspondantes.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.05.09 DEMANDE D'UN PARTICULIER POUR L'ACQUISITION D'UN CHEMIN RURAL

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Jean MORFIN habitant le pont de la Bique, Roiffieux réitérant sa demande du 9 septembre 2003 en vue d'acquérir le chemin rural qui longe sa parcelle de terrain située au pont de la Bique.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 octobre 2003 le Conseil Municipal avait donné une réponse négative à cette demande.

Après délibération, le Conseil Municipal décide

↳ **de refuser** la demande d'acquisition d'un chemin rural par Monsieur Jean MORFIN.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 16

Contre : 1

2007.05.10 REQUETE DE Madame Gabrielle MAISONNAT – TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire expose aux conseillers que Madame MAISONNAT a présenté une requête auprès du tribunal administratif relative au classement de sa parcelle n°1108 en zone A du nouveau Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire demande aux conseillers le droit de défendre la commune auprès du tribunal administratif de Lyon, juridiction compétente en matière de contentieux d'urbanisme et de charger Maître CHAMPAUZAC de cette affaire.

Le Conseil Municipal décide, après délibération

↳ **de charger** Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif suite à la requête de Madame Gabrielle MAISONNAT,

↳ **de retenir** Maître CHAMPAUZAC, 36 impasse Raymond Daujat, 26 205 MONTELMAR Cedex pour représenter et défendre notre commune dans cette affaire.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.05.11 AUGMENTATION DU TARIF VOYAGEUR SUR LES TRANSPORTS LOCAUX

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général relatif à une proposition d'augmentation du tarif voyageur sur le transport à la demande de 3.93 %.

Monsieur le Maire rappelle que ce service a été mis en place en décembre 2003, le prix du billet aller avait été fixé à 1.70 €

Ce prix avait été revalorisé en février 2006 au prix de 1.80 € l'aller soit une augmentation de 5.88%.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

↳ **de revaloriser** le prix du billet aller à 1.85€.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.05.12 REDEVANCE ASSAINISSEMENT – NOUVEAUX RACCORDES DES QUARTIERS DE BEAUMARAIS – MONTAGNAN- PONT DE LA BIQUE

Monsieur le Maire explique que les propriétaires des quartiers de BEAUMARAIS, MONTAGNAN et PONT DE LA BIQUE vont être raccordés à l'assainissement collectif à compter du 1^{er} juillet 2007.

Les contrats étant annuels, Monsieur le Maire propose de proratiser les m3 d'eau consommés ainsi que le forfait annuel (soit 21.5 €).

Après délibération, le Conseil Municipal décide

↳ **de proratiser** les m3 d'eau consommés ainsi que le forfait pour les propriétaires qui vont être raccordés à l'assainissement collectif.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.05.13 AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE – BATIMENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire présente un avenant au contrat d'assurance pour le bâtiment technique pour la période du 15 septembre 2006 au 31 décembre 2007. Cet avenant s'élève à 412.78 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et à imputer cette somme à l'article 616 du budget 2007.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.05.14 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ADHESION DES ECOLES DE ROIFFIEUX

En complément de la délibération 2007.03.17 en date du 27 février 2007, Monsieur le Maire demande de préciser que les écoles publiques et privées de Roiffieux auront l'accès gratuit à la bibliothèque municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

↳ **approuve** la cotisation gratuite pour les écoles publiques et privées de Roiffieux, chaque classe possèdera une carte de lecteur

↳ **dit que** les écoles devront se conformer au règlement de la bibliothèque municipale.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

INFORMATIONS DIVERSES

❖ **Calendrier des conseils municipaux du 1er semestre 2007**

Monsieur le Maire informe les conseillers que les prochaines séances du Conseil Municipal auront lieu les 29 mai 2007 et 26 juin 2007.

❖ **Courrier de Madame Maryline Nonnenmacher**

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une lettre de Madame Nonnenmacher remerciant le Conseil municipal de lui avoir versé une indemnité pour son activité à la bibliothèque.

❖ **Lettre des élus du SYTRAD**

Monsieur le Maire transmet aux conseillers municipaux la lettre du SYTRAD.

❖ **Commémoration du 8 mai**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commémoration du 8 mai aura lieu le 8 mai à 10h30, place du Vivarais.

❖ **Tableau des permanences- 2^{ème} tour des élections présidentielles**

Après avoir souligné le bon déroulement des élections du 1^{er} tour des élections présidentielles, Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux le tableau de permanence pour le second tour de ces élections.

❖ **Invitation 70^{ème} anniversaire de l'AS Basket**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le club de Basket a fait parvenir à leur intention une invitation pour son 70^{ème} anniversaire. Cette manifestation aura lieu le samedi 2 juin 2007 à 17h30 à la Salle Rose de La Garde

❖ **Invitation au concours de pétanque du personnel communal**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'invitation de l'Association du Personnel Communal au concours de pétanque qu'elle organise le 12 mai 2007 à partir de 14 heures au Complexe Sportif de la Garde.

❖ **Lundi de Pentecôte**

Monsieur le Maire rappelle que, suite à une délibération du Conseil municipal du 30 mai 2006, tous les services de la mairie seront fermés le 28 mai 2007. Il est précisé que ces heures seront décomptées des congés annuels des employés communaux.

❖ **Bibliothèque**

Monsieur PASCAL, conseiller et responsable de la bibliothèque informe les conseillers de la venue de Monsieur Charles JULIET, écrivain, à la bibliothèque le mardi 15 mai 2007 à 18

heures. Cette rencontre a été organisée en partenariat avec la librairie « La Hulotte ». Le public aura l'occasion d'échanger avec l'auteur de « Lambaux » autour de son œuvre et du métier d'écrivain. L'entrée est gratuite. Le public pourra dédicacer ses livres
Il indique également qu'il envisage d'organiser une journée porte ouverte dont les modalités seront à définir ultérieurement.

❖ **Complément d'information**

Monsieur GAGNAIRE, adjoint, apporte un complément d'information par rapport à la demande de subvention pour les travaux d'assainissement de la tranche conditionnelle 2.1 qui concerne Fély- Terres de la Croix – Anty. L'estimatif pour le réseau de collecte a du être réévalué, il s'élève donc à 54692.75 € HT au lieu de 29 882.75 € HT comme stipulé dans une précédente délibération. Le montant des travaux pour le réseau de transfert s'élève à 208 461.25 € HT. Le taux de subvention avoisine les 70% pour cette opération.

❖ **Village fleuri**

Monsieur le Maire indique aux conseillers que Monsieur BERCHU, adjoint, Madame CHAMBON, conseillère municipale, Monsieur BOUVIER, conseiller et M. Stève CHAZOT, employé communal se sont rendus à l'invitation du Conseil général de l'Ardèche à Privas pour recevoir le titre de Grand Lauréat et être félicités de la deuxième fleur remis par le conseil régional de Rhône Alpes.

❖ **Place publique Fély**

M. Ramier, conseiller, souhaite savoir où en sont les discussions avec un propriétaire de Fély pour l'acquisition de sa parcelle en vue de créer une place publique.

La séance est levée à 22h15